

Prime aides soignants : les interrogations de l'AD-PA

L'État a décidé le versement d'une prime pour les aides soignants exerçant auprès des personnes âgées.

L'AD-PA considère que cette prime est un premier pas, mais qui ne saurait suffire à répondre aux attentes des professionnels et relancer l'attractivité du secteur.

De plus, la mise en oeuvre concrète de cette décision ministérielle appelle des questions sur lesquelles AD-PA a sollicité le ministère :

- Cette prime est-elle accordée à l'ensemble des professionnels exerçant dans la fonction publique hospitalière comme territoriale ?
- Les soignantes qui perçoivent déjà une prime de ce type bénéficieront-elles de la nouvelle prime ou seront-elles défavorisées par rapport à leurs collègues?
- Comment cette prime va-t-elle être étendue au secteur privé ? Ainsi qu'à tous les services à domicile?
- Comment cette prime sera-t-elle financée dès 2020 ? En effet, en l'absence d'augmentation de financement, cette mesure salariale aurait pour effet d'imposer aux structures de diminuer le nombre de salariés pour mieux les rémunérer et donc de réduire le temps de présence auprès des personnes âgées.

L'AD-PA rappelle, enfin, que les professionnels attendent surtout l'augmentation du nombre des salariés pour répondre aux attentes quotidiennes des personnes âgées et pour diminuer les maladies professionnelles et accidents du travail.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :



@AssociationADPA



<https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>



<http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées